



Huissier de justice injonction de payer

Par **DANIEL PICCIRILLO_old**, le **31/10/2007** à **17:59**

BONJOUR

Après un passage d'un huissier déposant dans ma boîte aux lettres un avis de passage pour me remettre une injonction de payer, je n'ai pas accès à ce document, car mes horaires ne me permettent pas d'aller le chercher à son étude.

Y a t'il un moyen d'avoir accès à ce document par voie postale? (envoie par le tribunal, etc...) sachant que je n'ai aucune référence de mon dossier au tribunal, ni même la date de cette injonction.

MERCI

Par **ly31**, le **31/10/2007** à **18:24**

Bonsoir,

Je pense que TRES rapidement vous devriez vous mettre en rapport par téléphone avec cette étude, afin d'expliquer votre difficulté à vous rendre disponible, peut être acceptera t elle de vous envoyer le double du courrier

Un conseil, ne tardez pas à téléphoner, ou à vous rendre disponible, car l'addition risque de s'allonger !

Je vous souhaite bon courage

ly31